

Présentation de la 7P

10 septembre 2026

sera en ligne sur le site www.epscrissier.ch
dès demain

Plan de la présentation

Intervention Mme Perrin, Directrice et Mme Capsi, doyenne 7-8

Intervention de Mme Zilji, responsable du conseil des élèves 7-8P

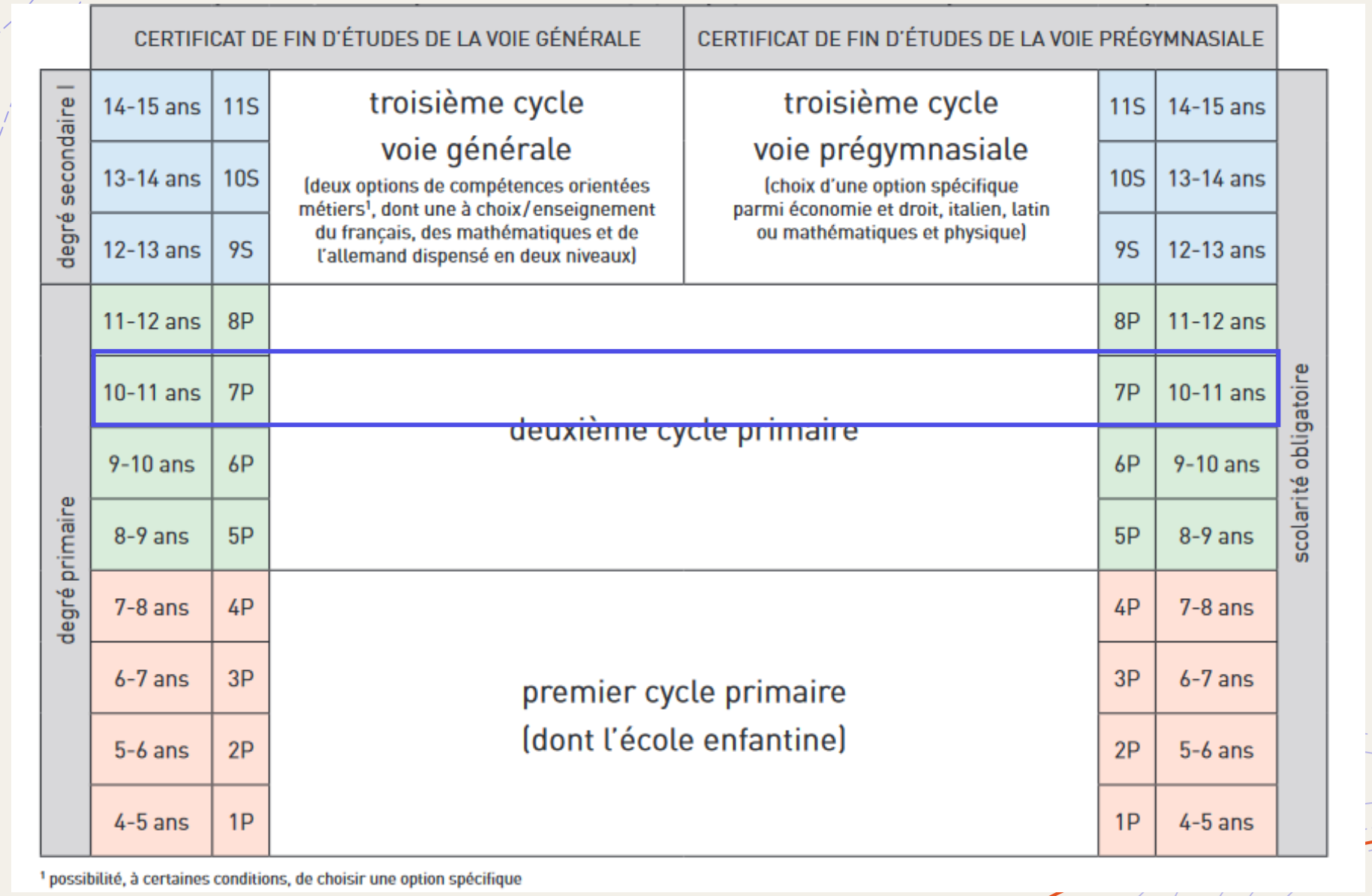
Intervention de Mme Curat, éducatrice en milieu scolaire

Intervention Mme Sanchez, médiatrice

Intervention M. Kocher, préfet de l'Ouest Lausannois, accompagné de M. Dudan, chef de l'unité prévention PolOuest

Intervention de M. Flavio Vero, travailleur social de proximité

Structure de l'école vaudoise



[1] possibilité, à certaines conditions, de choisir une option spécifique

Collèges	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Romanellaz	1-4 P		
Orée	1-4P		
Chisaz		5-6P	
Carrière		7-8P	
Marcolet	1–4P		9-11S

Carrière 211 élèves (105 en 7P)
5 classes entre 17 et 18 élèves

Les changements en 7-8P

Classe et camarades

Passage de 28 à 32 périodes, nouvelle grille horaire, appuis

Anglais

Lieux d’enseignement

8P: ECR comptent pour 30% et sont pris en compte pour l’orientation

Grille horaire

Domaines			Disciplines	5-6P	7-8P
Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) / Éducation numérique	Éducation à la durabilité	**Langues**	Français	9	7
			Allemand	2	3
			Anglais		2
		Mathématiques et sciences de la nature	Mathématiques	5	5
			Sciences de la nature	4 (CE[1])	2
		Sciences humaines et sociales	Histoire – Éthique et cultures religieuses		2
			Géographie – Citoyenneté		2
		Arts 1 semestre Travaux manuels TM 1 semestre Activités créatrices textile ACT	Arts visuels	3	2
			Musique		2
			Activités créatrices et manuelles	2	2
		Corps et mouvement	Éducation physique	3	3
			Total	**28**	**32**

[1] Connaissance de l'environnement

Version officielle, en vigueur dès août 2021

Evaluation en 7P

Les décisions se fondent sur les résultats de l'élève qui doit obtenir un total de points correspondant à 4 x nombre de disciplines, donc

une moyenne de 4.

12 points dans le groupe restreint : français, mathématiques et allemand.

40 points dans le groupe composé de toutes les disciplines soumises à évaluation : français, mathématiques, allemand, anglais, sciences de la nature, histoire-éthique et culture religieuse, géographie-citoyenneté, arts visuels, musique, activités créatrices et manuelles.

Le passage est automatique de la 7P à la 8P.

Soutien pour les élèves

Appui par le.la maître.sse de classe	réservé aux élèves qui rencontrent des difficultés avec certaines notions **(l'enseignant.e convoque les élèves)**
Coup de pouce	- si les appuis ordinaires sont insuffisants - pour apprendre à apprendre.
Lieu ressource	soutien par un.e enseignant.e spécialisé.e

Besoins particiuliers

Aménagements et programmes personnalisés : Si des aménagements existent, ils sont transmis d'année en année. Ils seront réévalués au mois d'octobre.

Les parents et les enseignants s'informent mutuellement.

Besoins de santé particuliers : sont transmis à tou.tes les enseignant.es intervenant dans la classe après avoir été mis à jour par l'infirmière scolaire selon les informations reçues des parents.

Communication parents - enseignants

Les parents s'adressent en priorité à l'enseignant.e concerné.e, ainsi qu'au titulaire de la maîtrise de classe :

- Via l'agenda, moyen officiel de communication.
- Lors d'entretiens réguliers ou sur demande.
- Messages SMS et WhatsApp : à éviter, sauf autorisation de l'enseignant.e, aux conditions fixées et à des jours et heures raisonnables.

L'accès au bâtiment est autorisé sur rendez-vous.

Agenda de l'élève

Tout y est inscrit : notes, devoirs, remarques des enseignant.es.
Ne pas oublier de le consulter chaque semaine et de le signer.



Congés et absences

Avertir **le secrétariat** : 021 557 89 50 dès 7h30 ou par mail à eps.crissier@vd.ch

Justifier par écrit (fin de l'agenda) → maître de classe.

Demandes de congé 15 jours à l'avance, par écrit → maître de classe → décision de la Direction

Congés JOKER (6 demi-journées, pas d'autorisation nécessaire, 2 jours à l'avance min.)

Pour plus d'informations, consulter l'agenda ou la brochure de l'établissement.

Responsabilité de la surveillance des enfants

Ecole

Pendant le temps scolaire et dans le périmètre scolaire (périodes prévues à leur horaire, récréations, pauses et déplacements entre les cours inclus).

Il comprend aussi les cinq minutes avant l'heure du début des cours du matin et de l'après-midi.

Parents

En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi.

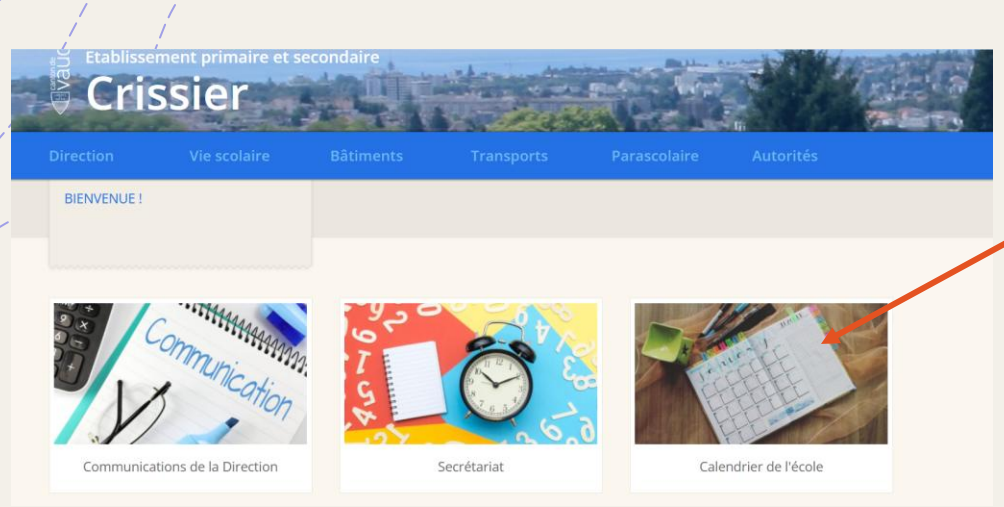
Commune

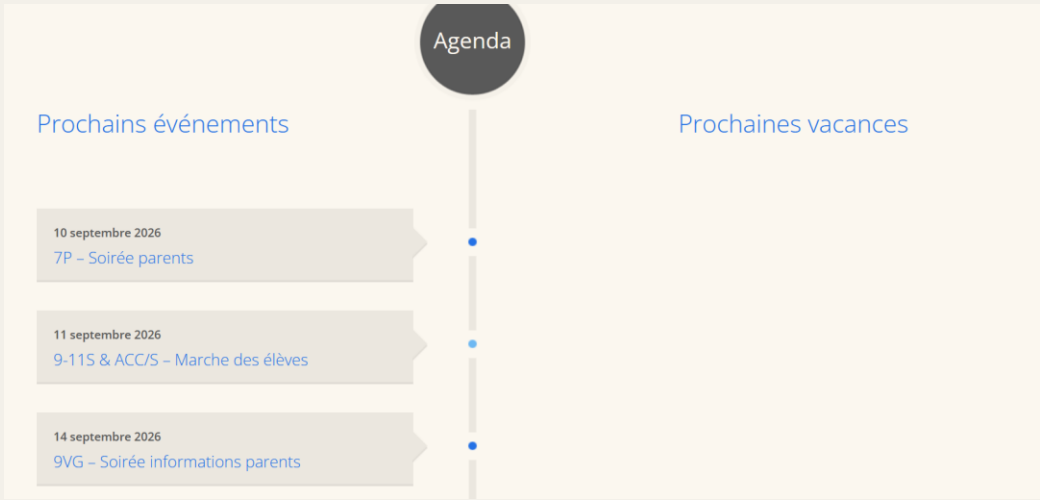
Les élèves sont sous la responsabilité de la commune lors **des trajets organisés par la commune**. Ainsi que lors du **sport facultatif (SSF), la cantine, l'APEMS, les devoirs accompagnés ainsi qu'au service jeunesse**.

Beaucoup d'informations figurent dans cette brochure ainsi que sur le site epscrissier.ch



Calendrier 26-27

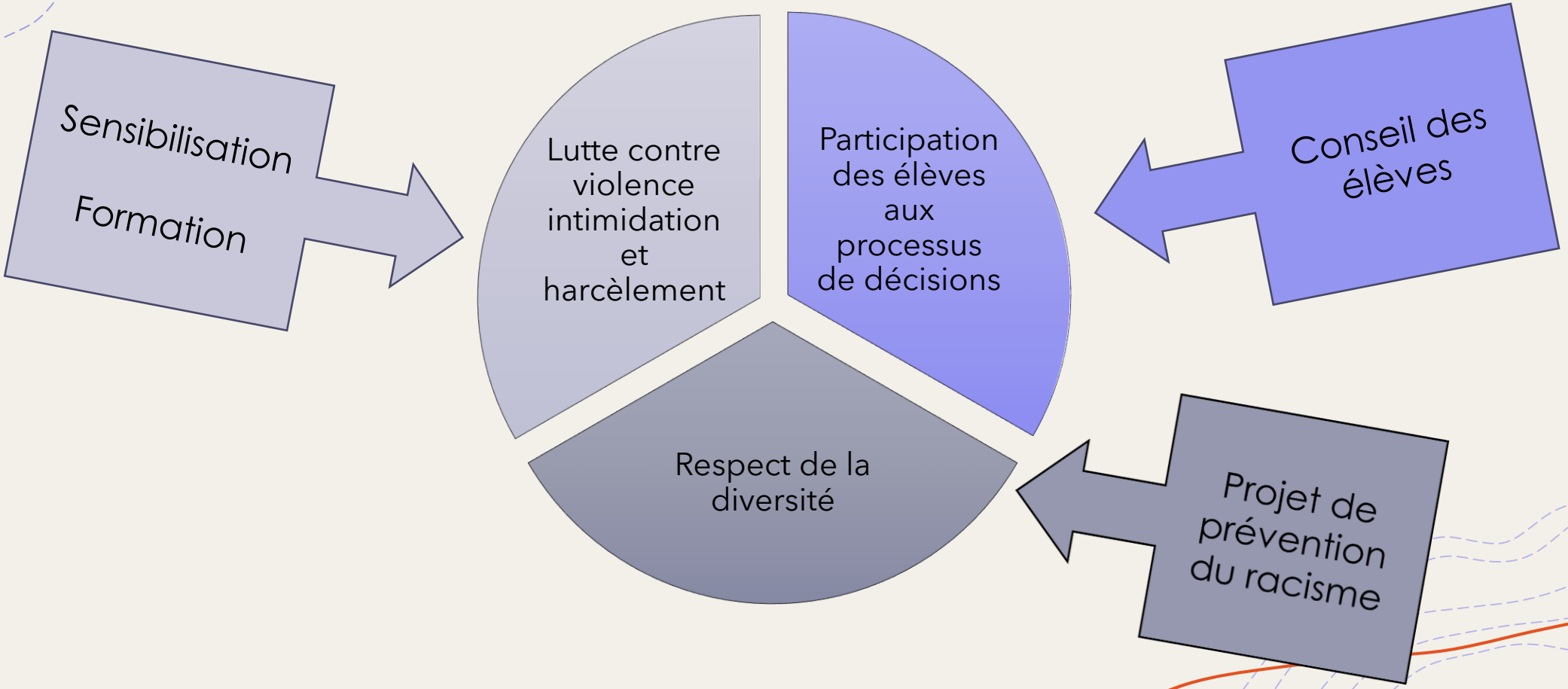




Les événements concernant plusieurs classes figurent dans l'agenda du site
https://www.epscrissier.ch/timeline/

Vous y trouverez aussi une copie des documents reçus.

3 axes prioritaires pour le bien-vivre ensemble dans notre école



Lutte contre violence intimidation et harcèlement

Rallye 7P

août 2026

Marche 7-8

25 septembre 2026

Course d'école

pendant l'année scolaire

Tournois, joutes, après-midis sportifs pendant l'année

Camps

école à la montagne 7P / camps de ski 8P

Journées hors cadre

élèves de 7P à 10S, activités à choix pendant 2 jours au mois de juin

Décloisonnement

vendredis matin ou après-midi avant ou après les vacances scolaires.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Article 33 de la loi scolaire – LEO)

1. Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes
4. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves
5. Le Département peut le consulter et déléguer des compétences
6. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement

Les parents sont représentés au Conseil d'établissement

Renseignements et coordonnées sur
https://www.epscrissier.ch/autorites/conseil-etablissement/

Participation des élèves aux processus de décisions

Collège de la Carrière

Conseil des élèves 7-8P

Contact : blerta.zilji@edu-vd.ch

SMS ou appel : 078/209.95.21

OBJECTIFS

Premier Objectif

Créer le lien avec les élèves en proposant un lieu d'échange et d'écoute durant les séances.

Deuxième Objectif

Impliquer les élèves dans l'élaboration de projet de collège :
Apprendre à :

- Planifier, organiser un évènement
- Collaborer avec les autres classes et structures autour de l'école
- Communiquer les informations aux personnes concernées

Notre Troisième Objectif

- Améliorer le climat du collège.
- Renforcer les comportements positifs au sein de l'école.

Retour sur la séance du 1er septembre :

Lors de la première rencontre :

- Explications sur le fonctionnement du conseil (règlement, horaire, importance de la présence régulière aux séances)
- Organisation de la mise à disposition de jeux durant la récréation du matin.
- Proposition de finaliser le projet du « banc de l'amitié » (possible collaboration avec les élèves du conseil 9-11S)
- Informations sur la mise en place du bal de fin d'année qui sera exclusivement réservé aux élèves de 7-8P

Prochaine séance :

Jeudi 17 septembre

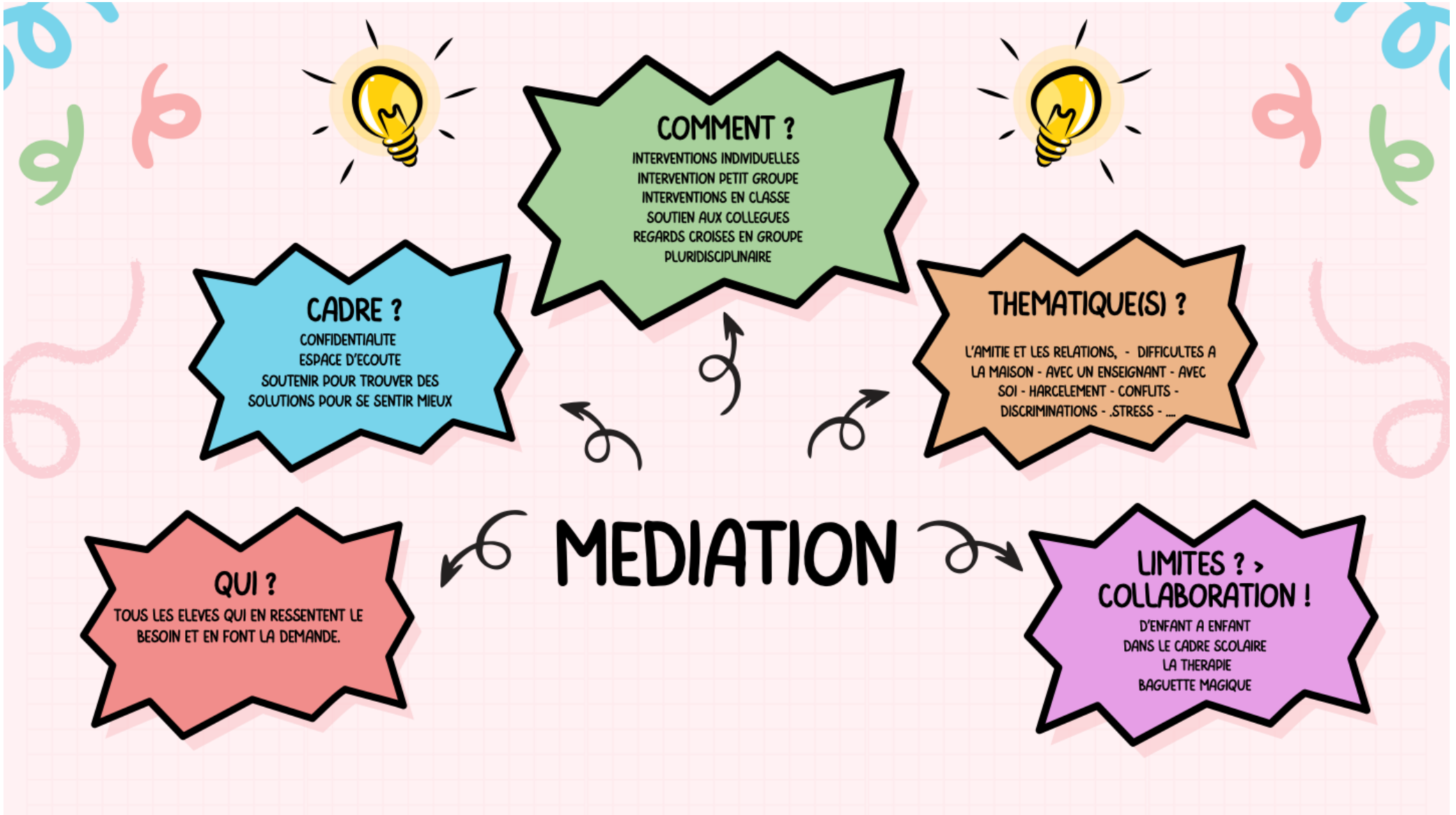


12h15-13h

- Organisation et mise en place des jeux à disposition pour les récréations de l'après-midi
- Rencontre et échange avec les élèves du secondaire
- Proposition de finaliser le projet du « banc de l'amitié »
- Informations sur la mise en place du bal de fin d'année qui sera exclusivement réservé aux élèves de 7-8P

Prochaines séances

- Jeudi prochain 17 septembre 2026,
 - Rencontre avec les élèves du secondaire 12h15-13h00
- Mardi 6 octobre 2026, 12h30-13h15
- Jeudi 29 octobre 2026, 12h15-13h00
- Mardi 24 novembre 2026, 12h30-13h15
- Jeudi 10 décembre 2026, 12h15-13h00
 - Rencontre avec les élèves du secondaire



Contact : mail : miriam.sanchez@edu-vd.ch ou téléphone : 077.472.17.89

PRÉVENTION HARCÈLEMENT

Définition

- Répétition dans le temps de violences physiques et/ou verbales, insultes, moqueries,...
- Phénomène de groupe et rapports de force inégaux
- Incapacité à se défendre ou à réagir de la part de la cible
- Un conflit n'est pas du harcèlement

Prévention

- "Grandir en Paix" (1-8P) : activités autour du "vivre ensemble"
- Rallyes, projets "vivre ensemble" et autres activités qui créent du lien et favorisent un climat positif
- "Conseils" et interventions dans certaines classes à la demande, comme espaces d'échange pour les élèves
- Conseil des élèves ((7-8 et 9-11)
- Collaboration parents - école
- Prestataires externes occasionnels*

Actions

- Méthode préoccupation partagée (MPP)
- Suivis par les personnes ressources de l'établissement
- Sanctions si nécessaire
- Collaboration avec les parents
- Analyse en équipe
 - Action Innocence, Graines de Paix

Les situations transmises sont toujours attentivement analysées en équipe, car il est complexe de distinguer conflit et harcèlement. Cependant, quelle que soit la nature de l'événement, le vécu émotionnel est intense. Pour cela, nous tâchons d'apporter les réponses les plus adéquates pour chaque situation. En effet, il n'y a pas de solution universelle.

Collaborations

- Groupe de réflexion et d'analyse : PPLS, infirmière, éducatrice et médiatrices
- Groupe de collaboration "école - service jeunesse - police"
- Commission de coordination
- Conseil des élèves (7-8 et 9-11)
- Conseil de direction

Ressources

Dans et hors école :

- Enseignant.e.s, et MCL
- Médiatrices
- Infirmière
- Educatrice (PEMS)
- Conseil de direction
- Police
- Service jeunesse (TSP, APEMS, cantine, Transit)
-

Contacts (en cas d'inquiétudes)

- Médiatrices
 - Contact dans l'agenda
 - Boîtes aux lettres médiation (Marcolet et Carrière)
- Enseignant.e.s et médiatrices via:
 - Contacts agendas : mail ou téléphone
-

Educatrice en milieu scolaire (ESS)

Delphine Currat

Association de la Maison des Jeunes

Pôle éducatif en milieu scolaire (PEMS CRENOL)

www.mdj.ch

Mission

Action individuelle

Apporter un regard, un soutien, un accompagnement socio-éducatif à l'enfant ou au jeune, à sa famille et aux professionnels de l'école dans le but de **favoriser la réussite scolaire de l'élève** de la 1P à la 11e.

SITUATIONS

- Comportement en classe ;
- Absentéisme, retrait ou décrochage scolaire ;
- Baisse de résultats subits ;
- Difficultés de socialisation ou relationnelles ;
- Difficultés de gestion des émotions ;
- Développement de l'enfant et de l'adolescent ;
- Difficultés familiales ;
- ….

INTERVENTIONS

- Observations en classe ;
- Entretiens confidentiels avec l'élève durant le temps scolaire ;
- Entretiens confidentiels avec le ou les parent·s dans le cadre scolaire, à l'extérieur ou au domicile ;
- Mise en place d'objectifs avec toutes les parties visant à l'amélioration de la situation.

Mission

Action collective

Favoriser le bien-être, les compétences sociales et le vivre-ensemble à travers des **actions collectives de prévention et de sensibilisation** auprès des élèves et des professionnels de l'école.

INTERVENTIONS

- Observations d'une dynamique de classe ;
- Interventions en classe ou auprès d'un groupe d'élèves ;
- Actions de prévention et de sensibilisation ;
- Participation à des projets ou dispositifs collectifs en collaboration avec les professionnels de l'école.

Toute intervention de l'ESS est validée par un membre du Conseil de Direction. Les interventions individuelles auprès des élèves se font uniquement avec l'accord des parents.

Soirée d’information aux parents

Conférences 7-8P

- Internet et la loi
- Réseaux sociaux
- Image de soi – nudes
- Insultes – harcèlement

Etudes James* 2024

- Les 12-13 ans affichent un taux de détention de smartphone de « seulement » 96 %.

- Les jeunes utilisent leur smartphone en moyenne pendant 3 heures et 25 minutes les jours de semaine. Le week-end, ils l'utilisent 4 heures et 45 minutes par jour.

- Ont eu accès / visionné du porno sur leur téléphone portable ou leur ordinateur :

19 % des 12-13 ans

44% des 14-15 ans

61% des 16-17 ans

*JAMES signifie Jeunes, activités, médias - enquête Suisse

Etudes James 2024



www.sois-prudent.ch

Soirée d'information aux parents
Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS)







Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?

RESTE COOL
SOIS PRUDENT

Contact Vidéos FLYERS

L'essentiel Chercher de l'aide CRPS Près de chez vous



RESTE COOL, SOIS PRUDENT

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur·rice·s spécialisé·e·s dans chacune d'entre elles.

Internet et réseaux sociaux



Rappel de la loi

Pornographie et sexting

Nudes

E-réputation et estime de soi

Cyberinfractions

Comment protéger mon enfant des dangers d'internet et des réseaux sociaux ?

(Cyber)harcèlement

Harcèlement et cyberharcèlement… Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?



Ecrans

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informer et sensibiliser



Quel appareil électronique pour quel âge ?

Comment paramétrer le téléphone de son enfant ?

Sorties nocturnes

Moins de 12 ans :
- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :
- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :
- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?

Incivilités

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol…

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade…

Que se passe-t-il si mon enfant laisse des détritus sur la plage après une fête ?



Infractions



Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.

Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?
Comment déposer plainte ?

Radicalisation

Processus de radicalisation

Qu'est-ce qu'une idéologie radicale ?

Radicalisation violente

Que faire en tel cas ?



Armes

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus…)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?
Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



Tabac et nicotine



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?
À quel âge leur consommation commence-t-elle ?
Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation ?

Alcool

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)
Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?
À partir de quand parle-t-on de dépendance ?
À quel âge et comment leur parler d'alcool ?



Drogues



Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !

Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?
Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?

Règles de circulation



Règles de circulation

Vélos classiques
Gyropodes/segways
Vélos électriques et vélomoteurs
Trottinettes, rollers, skateboards
Autres engins électriques

À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?
Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une trottinette électrique ou un gyropode ?

À vous de jouer

https://sois-prudent.ch/



Ville de CRISSIER

Service jeunesse et affaires sociales

transat animation

SECTEUR SOCIOCULTUREL

ANIMATION SOCIOCULTURELLE

6 - 18 ANS + HABITANTS

TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

ADOS ET JEUNES 15 - 25 ANS



CANTINES SCOLAIRES

7 - 16 ANS

Flavio Vero

Travailleur social de proximité

SEP, FLV, août 2026

Ville de CRISSIER

Service jeunesse et affaires sociales

transit animation

ANIMATION SOCIOCULTURELLE

Centre d'animation Transit

Pôle jeunesse

- Accueils libres
- Projets par et pour les jeunes
- Centrres aérés, Camps

Animations communautaires et hors mur

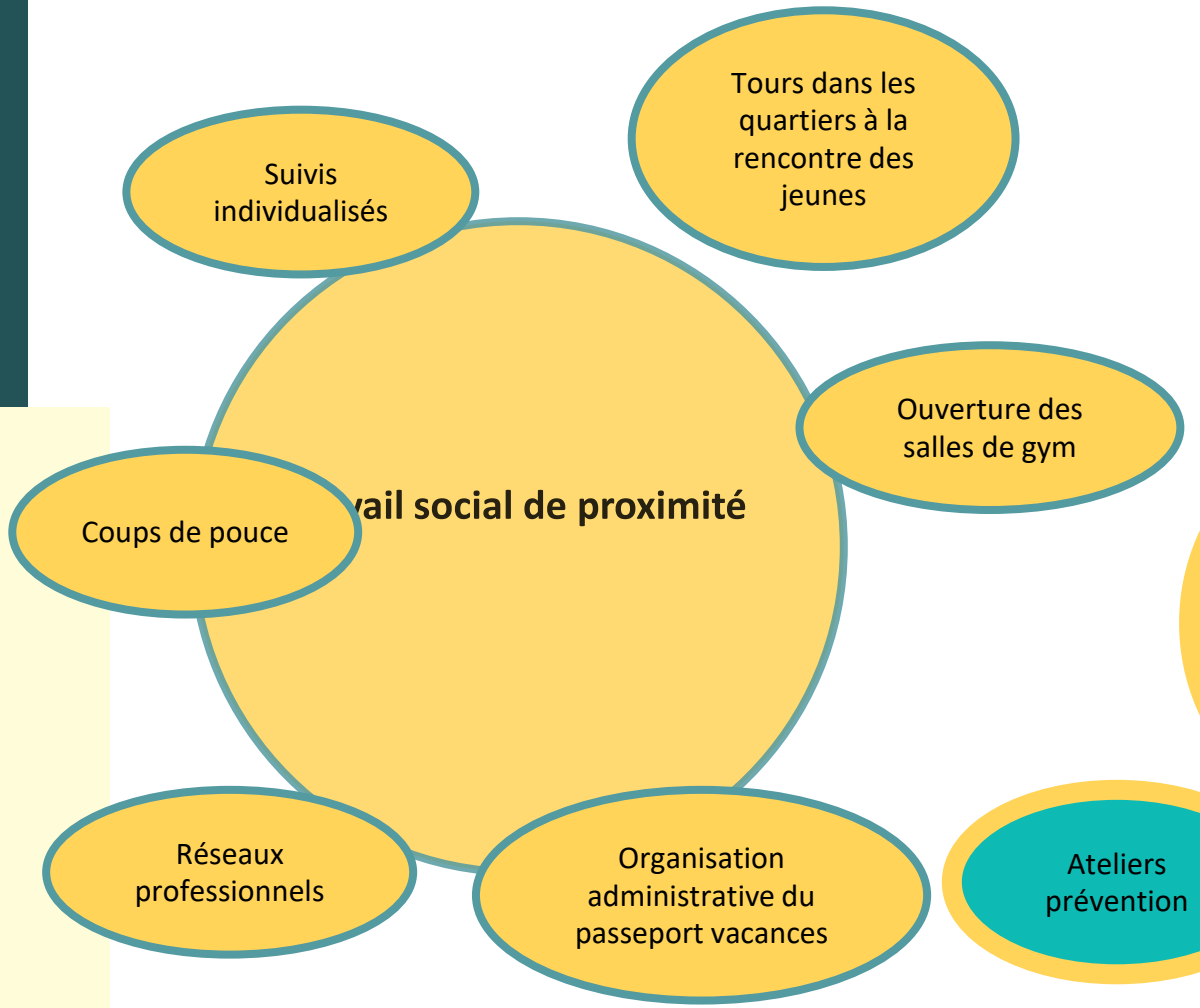
- Animations dans les quartiers
- Manifestations quartiers
- Démarches participatives

1

- Ateliers de prévention
- Réseaux professionnels
- Liens avec les partenaires associatifs etc.

Secrétariat externe au secteur

TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITÉ



2

Ville de CRISSIER

Service jeunesse et affaires sociales

transat animation

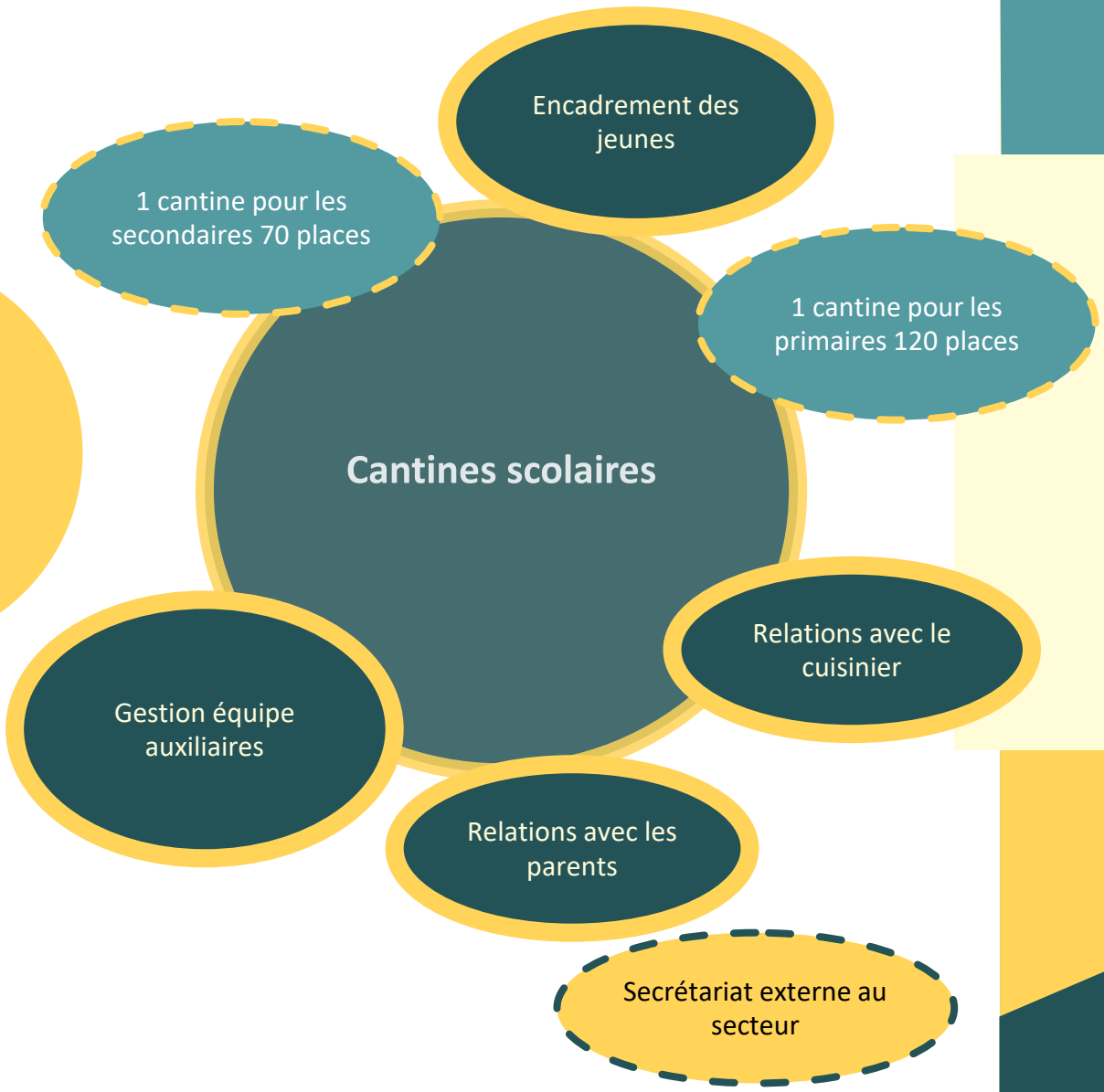
Ville de CRISSIER

Service jeunesse et affaires sociales

transat animation

3

CANTINES SCOLAIRES



4

NOS VALEURS

PARTICIPATION

LIBRE ADHESION

AUTONOMISATION

Ville de CRISSIER

Service jeunesse et affaires sociales

transit animation

INTERESSÉ PAR NOS ACTIVITÉS ?

CONNECTEZ- VOUS

Transit 1023

Chaîne WhatsApp

5

Vous pouvez vous diriger vers le Collège de la Carrière où l'enseignant.e de votre enfant vous attendra.

7P1	Mme Gutknecht (salle 5102)
7P2	M. Villars entrée annexe (salle 5301)
7P3	Mme Durand (salle 5101)
7P4	Mme Luu (salle 5003)
7P5	Mme Maréchal (salle 5105)
7P6	Mme Habegger entrée annexe (salle 5302)